

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME  
MRC DE LA MATANIE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 4 décembre 2017 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

**SONT PRÉSENTS**

M. le maire	Jean-Roland Lebrun
MM. les conseillers	Jeannot Marquis Clément Gauthier Julien Ouellet Marcel Gauthier
Mme la conseillère	Johanne Thibault Josée Marquis

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Anick Hudon
---	-------------

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h30 par M. le maire Jean-Roland Lebrun.

**RÉSOLUTION #2017-176**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Marquis et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation du procès-verbal;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Demande d'un contrat de location particulier fait par la nouvelle petite PME de la municipalité Les Petits menus de Marie;
- 7) État mentionnant, notamment, le nom des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales;
- 8) Calendrier de ses séances ordinaires;
- 9) Caserne de Saint-Adelme-fermeture;
- 10) Dernière avis de correction-service incendie de la MRC de La Matanie;
- 11) Contrat de déneigement des boîtes postal;
- 12) Horaire des fêtes pour le bureau (6 au 19 décembre bureau fermé - 20-21-22 bureau ouvert- 23 décembre au 3 janvier inclusivement bureau fermé);
- 13) Formation pour l'obtention du DMA;
- 14) Formation Loi 122-2 jours;
- 15) Demande concernant l'utilisation de la cuisine communautaire dans le cadre d'un projet de soutien alimentaire pour aînés en milieu rural;
- 16) Bail de location Desjardins;
- 17) Rapport de consultation-Politique familiale municipale et municipalité amie des aînés;
- 18) Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local reddition de comptes 2016;

- 19) Inspection du cours d'eau 198, 6<sup>e</sup> rang Est;
- 20) Engagement d'un employé pour le déneigement;
- 21) Demande appui au projet « Collectivité 733 » - An 4;
- 22) Varia a)
- 23) Période de questions;
- 24) Fermeture de la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**RÉSOLUTION #2017-177**  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 NOVEMBRE 2017**

La directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Anick Hudon dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par le conseiller Julien Ouellet, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**RÉSOLUTION #2017-178**  
**APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME**

Il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de quarante-cinq mille six cent quarante-trois et quarante-neuf cents (45 643.49\$) et les salaires payés au montant de six mille neuf cent quatre-vingt-quatre et quatre-vingt-quatre cents (6 984.84\$).

**QUE** ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de cinquante-deux mille six cent vingt-huit et trente-trois cents (52 628.33\$).

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**RÉSOLUTION #2017-179**  
**ÉTAT MENTIONNANT, NOTAMMENT, LE NOM DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR LES TAXES MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT QUE**, le 19 décembre est le dernier jour que le directeur général et secrétaire-trésorière, s'il en reçoit l'ordre du conseil, transmettre au bureau de la MRC un état mentionnant, notamment, le nom des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales;

**CONSIDÉRANT QUE**, la MRC de La Matanie pour la vente des immeubles a été modifiée par règlement, cet état doit plutôt être transmis avant le 20<sup>e</sup> jour du troisième mois qui précède le mois de la vente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu que tous ceux et celles qui ont des taxes en retard depuis 2016 soient éligibles à être transmis au bureau de la MRC de La Matanie pour la vente des immeubles.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**RÉSOLUTION #2017-180**  
**CALENDRIER DE SES SÉANCES ORDINAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Josée Marquis et résolu unanimement :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 19h30 :

8 janvier  
5 février  
5 mars  
3 avril  
7 mai  
4 juin  
3 juillet  
6 août  
4 septembre  
1<sup>er</sup> octobre  
5 novembre  
3 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

#### **RÉSOLUTION #2017-181**

##### **CASERNE DE SAINT-ADELME-FERMETURE**

**CONSIDÉRANT** l'étude d'optimisation de l'offre de services en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT** les recommandations visant à atteindre les objectifs fixés initialement par les membres du comité directeur du mandat;

**CONSIDÉRANT QUE** afin de permettre la mise en place des conditions favorables à la réalisation des recommandations, celle-ci sera étalée sur une période de cinq ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la fermeture de casernes recommandées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier et résolu de procéder à la fermeture de la caserne #20 de Saint-Adelme.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

#### **RÉSOLUTION #2017-182**

##### **DERNIER AVIS DE CORRECTION-SERVICE INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la réinspection du bâtiment, ils ont constaté que certaines anomalies n'ont pas été corrigés, et qu'elles pourraient augmenter la vulnérabilité à un éventuel sinistre;

**CONSIDÉRANT** le rapport d'inspection, qui indique les correctifs qui n'ont pas été apportés selon le premier rapport d'inspection;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu que la municipalité de Saint-Adelme ne collabore pas, afin de corriger les anomalies mentionnées.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**RÉSOLUTION #2017-183**  
**CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES BOÎTES POSTAL**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis d'accepter le contrat de déneigement pour l'année 2017-2018 des boîtes postal pour la modique somme de 250\$ avant les taxes applicables qui sont sur le terrain de la municipalité de Saint-Adelme;

La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer pour prendre effet de cette résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**RÉSOLUTION #2017-184**  
**HORAIRE DES FÊTES POUR LE BUREAU**

Il est proposé par la conseillère Josée Marquis d'accepter l'horaire des fêtes pour le bureau municipal :

6 au 19 décembre bureau fermé  
20-21-22 décembre bureau ouvert  
23 décembre au 3 janvier inclusivement bureau fermé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**RÉSOLUTION #2017-185**  
**FORMATION POUR L'OBTENTION DU DMA**

Il est proposé par la conseillère Josée Marquis dans l'intérêt de la municipalité, la directrice s'engage à suivre la formation pour l'obtention du DMA. La municipalité convient de lui accorder toutes les facilités en ce sens, entre autres en assumant les frais inhérents à ces activités.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**RÉSOLUTION #2017-186**  
**FORMATION LOI 122 (2 JOURS)**

Il est proposé par le conseiller Julien Ouellet et résolu dans l'intérêt de la municipalité, la directrice suivra une activité de perfectionnement de 2 jours consécutifs-Les impacts de l'adoption du projet de loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier. La municipalité convient de lui accorder toutes les facilités en ce sens, entre autres en assumant les frais inhérents à cette activité de perfectionnement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**RÉSOLUTION #2017-187**  
**DEMANDE CONCERNANT L'UTILISATION DE LA CUISINE COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE D'UN PROJET DE SOUTIEN ALIMENTAIRE POUR AÎNÉS EN MILIEU RURAL**

**CONSIDÉRANT QUE**, le Centre D'Action bénévole de la région de Matane demande l'utilisation de la cuisine communautaire dans le cadre d'un projet de soutien alimentaire pour aînés en milieu rural;

**CONSIDÉRANT QU'**il demande l'accès à la cuisine de 2 jours par semaine pour la préparation des repas et éventuellement à d'autres moments pour la livraison des aliments;

**CONSIDÉRANT QU'**il demande un espace suffisant pour permettre d'entreposer des ingrédients secs ainsi que réfrigérés et congelés. Selon l'équipement disponible en cuisine, l'ajout d'un ou deux congélateurs pourrait s'avérer nécessaire. Le cas échéant, le CAB veillerait à l'acquisition du matériel en question;

**CONSIDÉRANT QU'**il demande un espace de stockage pour la matériel d'emballage;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis de refuser la demande concernant l'utilisation de la cuisine communautaire dans le cadre d'un projet de soutien alimentaire pour aînés en milieu rural, car nous ne détenons pas l'espace suffisant pour vos besoins.

Adopté à la majorité des conseillers présents  
La conseillère Josée Marquis s'abstient de voter, car elle est employée au Centre D'Action bénévole

**RÉSOLUTION #2017-188**  
**BAIL DE LOCATION DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT QUE** le 27 novembre dernier Desjardins nous avise par la présente de leur intention de ne pas renouveler le bail liant à la municipalité pour le local occupé par la caisse Desjardins de la Matanie au 136, rue Principale à Saint-Adelme;

**CONSIDÉRANT QUE**, avec votre accord, nous voudrions prolonger notre occupation du lieu, tout en respectant le même tarif que celui stipulé au bail actuel, jusqu'au 28 mars 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu de prolonger le bail de location Desjardins jusqu'au 28 mars prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

*La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport de consultation-Politique familiale municipale et municipalité amie des aînés.*

**RÉSOLUTION #2017-189**  
**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**  
**REDDITION DE COMPTES 2016**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports va verser une compensation de 59 492\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la reddition de comptes 2016 demandée dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau local (PAERRL) s'effectue dorénavant dans le rapport financier exigé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

**POUR CES MOTIFS**, sur une proposition du conseiller Clément Gauthier, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Adelme informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**RÉSOLUTION #2017-190**  
**INSPECTION DU COURS D'EAU 198, 6<sup>E</sup> RANG EST**

**CONSIDÉRANT QUE** Nixon Sanon, conseiller à l'environnement et aux cours d'eau a effectué le 20 novembre dernier l'inspection du tronçon du cours d'eau, au 198, 6<sup>e</sup> Rang Est, conformément à la demande du Conseil municipal de Saint-Adelme;

**CONSIDÉRANT QUE** des planches et autres végétaux ont été observés dans la rive du cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** ceux-ci risquent, en cas de crue du cours d'eau, d'être emportés et d'obstruer le ponceau (6<sup>e</sup> Rang Est) situé une dizaine de mètres plus bas;

**CONSIDÉRANT QU'**il a rencontré sur place l'un des occupants de la résidence de la propriété, je lui ai recommandé verbalement d'enlever ou de faire enlever les planches et les autres débris se trouvant à proximité du littoral et pouvant être emportés par le courant, conformément aux dispositions du Règlement numéro 242-2010 de la MRC de La Matanie qui régit l'écoulement des eaux des cours d'eaux;

**CONSIDÉRANT QUE** un délai de trois semaines lui a été donné;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Josée Marquis comme convenu, Nixon Sanon fera une inspection de suivi le 14 décembre en vue de procéder à une nouvelle évaluation de la situation et si celui-ci n'a pas enlevé les planches et autres végétaux la MRC de La Matanie procédera à une mise en demeure.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

#### **RÉSOLUTION #2017-191**

#### **ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ POUR LE DÉNEIGEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE**, René Fournier a refusé d'entrer au travail;

**CONSIDÉRANT QU'**il faut un remplacement immédiat;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Ouellet et résolu d'engager Monsieur Richard Lapointe pour remplacer René Fournier soit le deuxième chauffeur 800.00\$ brut par semaine début du travail le 18 décembre 2017 et celui-ci termine le 6 avril 2018 (16 semaines).

Madame Anick Hudon, directrice générale et Monsieur Jean-Roland Lebrun, maire est autorisés à signer le contrat avec Monsieur Richard Lapointe pour que cette résolution prenne effet.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

#### **RÉSOLUTION #2017-192**

#### **DEMANDE APPUI AU PROJET « COLLECTIVITÉ 733 » - AN 4**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis le mois de septembre 2017, Madame Martine Thibault occupe le poste de coordonnatrice en loisir intermunicipal pour le territoire du 733.

**CONSIDÉRANT QUE** dans le respect du mandat déterminé par le comité de suivi, elle répond adéquatement aux attentes des quatre milieux;

**CONSIDÉRANT QUE** les maires des quatre municipalités se sont portés volontaires pour proposer un scénario financier réaliste qui tient compte des réalités de chaque municipalité et qui assure la poursuite des efforts engagés;

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'an 4 (1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019) la contribution municipale visée est de 18 500\$. Le montant demandé à chaque municipalité est le même que pour l'année en cours :

<b>Sainte-Félicité</b> (1110 habitants)	3 000 \$	Montant fixe
	3 362 \$	pro rata population
<b>Total</b>	<b>6 362 \$</b>	
<b>Saint-Adelme</b> (480 habitants)	3 000 \$	Montant fixe
	1 454 \$	pro rata population
<b>Total</b>	<b>4 454 \$</b>	
<b>Saint-Jean-de-Cherbourg</b> (181 habitants)	3 000 \$	Montant fixe
	548 \$	pro rata population
<b>Total</b>	<b>3 548 \$</b>	
<b>Grosses-Roches</b> (375 habitants)	3 000 \$	Montant fixe
	1 136 \$	pro rata population
<b>Total</b>	<b>4 136 \$</b>	

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu d'accepter la contribution de la municipalité de l'ordre de 4 454\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **RÉSOLUTION #2017-193** **LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 20h19

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

*Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
*Jean-Roland Lebrun, maire*

\_\_\_\_\_  
*Anick Hudon d.g. et sec.-très.*